

2013 RAPPORT D'ACTIVITÉS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Liste des sigles utilisés
dans ce document

ACIA	Agence canadienne d’inspection des aliments
AO	Appellation d’origine
AS	Appellation de spécificité
AST	Appellation de spécificité de tradition
AVQ	Association des vignerons du Québec
CAC	Comité d’accréditation des certificateurs
CAEQ	Comité d’accréditation en évaluation de la qualité
CAQ	Cidriculteurs artisans du Québec
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CAS	Comité des appellations de spécificité
CAT	Comité des appellations territoriales
CNB	Comité des normes biologiques
CS	Comité de surveillance
CVGQ	Comité Vin de glace du Québec
FPRPQ	Fédération des producteurs de races patrimoniales du Québec
IGP	Indication géographique protégée
LARTV	<i>Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants</i> (également indiqué comme la <i>Loi</i>)
LOSOC	<i>List of Operators Subject to Organic Certification</i>
MAPAQ	Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec
SIPAB	Système d’information sur les produits agroalimentaires biologiques
USDA	<i>United States Department of Agriculture</i>

PHOTOS :
Page couverture — cépage Seyval : Catherine Bathe
Nous tenons également à remercier Messieurs André Auclair, Mario Duchesne,
Jean Joly et l’association des Cidriculteurs artisans du Québec pour nous avoir
permis d’utiliser certaines photos apparaissant dans ce document.
Autres photos : Shutterstock et 123RF

2013 en bref	4
Les termes valorisants	4
Messsage de la présidente-directrice générale	5
Description du CARTV	6
Nature de l’organisme	6
MISSION du CARTV en vertu de la <i>Loi</i>	6
Structure organisationnelle	7
Réalisations 2013	8
Reconnaissance et maintien des appellations réservées	8
IGP — Cidre de glace du Québec	9
IGP — Agneau de Charlevoix	9
AS — Fromage de vache de race Canadienne	10
AST — Volaille Chantecler de tradition	10
IGP — Vin de glace du Québec	11
Mode de production biologique	12
Surveillance	12
Accréditation	13
Relations publiques et médias	14
Information au public et à l’industrie	14
Système d’information	15
Perspectives 2014	16
Ressources	18
Conseil et comités techniques	18
Ressources humaines	18
Ressources financières	19
Application des politiques internes et des lois	20
L’éthique et la déontologie	20
La <i>Loi sur l’accès aux documents des organismes publics</i> et sur la protection des renseignements personnels	20
La <i>Loi sur le développement durable</i>	21
Membres du Conseil et des comités techniques au 31 décembre 2013	22
L’équipe du CARTV au 31 décembre 2013	23

2013 en bref

- FÉVRIER** • Mise à jour du *Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec*
- MARS** • Annonce d'un partenariat avec Aliments du Québec et la Filière biologique du Québec pour l'utilisation des déclinaisons bio des logos Aliments du Québec et Aliment préparés au Québec dans le cadre de l'Expo Manger Santé — Vivre Vert de Montréal
- AVRIL** • Présentation dans le cadre de la Table des directeurs des fédérations régionales de l'UPA
- MAI** • Réception d'un cahier des charges amendé pour l'appellation *IGP — Cidre de glace du Québec*
 - Adoption par le conseil du *Référentiel sur les termes valorisants* et du *Règlement sur l'examen des demandes d'autorisation de termes valorisants*
- JUIN** • Participation à la revue par les pairs de l'USDA dans le cadre du Régime Bio Canada
 - Début de la consultation publique *IGP — Cidre de glace du Québec* (durée : 45 jours)
 - Publication du *Guide de demande d'autorisation d'un terme valorisant*
- AOÛT** • Début de la réflexion pour le plan stratégique CARTV 2014-2017
- SEPTEMBRE** • Participation au 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Montréal
- OCTOBRE** • Début de la consultation publique *AS — Fromage de vache de race Canadienne* (durée : 45 jours)
 - Participation au Festin d'idées pour une alimentation durable
 - Réception de la demande de reconnaissance de l'*IGP — Vin de glace du Québec*
- NOVEMBRE** • Participation au *Forum Agriculture et OGM*
 - Mise en production d'une version bonifiée du SIPAB, base de données du CARTV

En tout, plus de 50 occasions de mieux faire connaître le CARTV.

Les termes valorisants

Un outil supplémentaire pour mettre de l'avant une caractéristique distinctive d'un produit.

En 2013, le CARTV a défini un cadre d'analyse des demandes d'autorisation de termes valorisants.

Selon la *LARTV*, un terme valorisant cible une caractéristique particulière d'un produit, généralement liée à une méthode de production ou de préparation, recherchée par le consommateur.

Elle doit être décrite et encadrée pour garantir son authenticité.

Un terme valorisant permet la reconnaissance publique de cette caractéristique. Sa protection, tout comme celle des appellations, est dévolue au service de surveillance du CARTV. La promotion et la gestion d'un terme valorisant reviennent cependant aux entreprises qui l'utilisent.

Un règlement ministériel complètera le cadre d'analyse et d'autorisation de ce type de désignation.



Message de la présidente-directrice générale

Conjuguer « passion » et « démarche collective »

Les produits exceptionnels naissent des efforts de gens passionnés. Les appellations réservées sont le fruit d'une démarche collective, rigoureuse et visionnaire. Pour que « passion » et « démarche collective » se rejoignent dans un même élan constructif, il faut du leadership et de la vision. Il faut aussi un environnement propice et de très bons outils. En 2013, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) s'est investi à développer ce terreau fertile et à améliorer les outils qui assurent l'intégrité des produits dont la dénomination est protégée par la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (LARTV)*.

En effet, toute l'année, le CARTV a nourri le dialogue avec les acteurs de la filière agroalimentaire et les organisations engagées dans la mise en marché des produits agricoles et alimentaires. L'objectif était d'inscrire, progressivement, le CARTV et la *LARTV* comme des incontournables leviers du développement agroalimentaire québécois. Sur toutes les tribunes, nous avons parlé de la pertinence des appellations réservées au Québec et présenté le CARTV. Sans tarder, nous avons entrepris de lui donner plus de souplesse pour accroître ses retombées.

Il fallait également renforcer la surveillance et le contrôle des appellations réservées pour en consolider l'attrait. Le CARTV a donc favorisé, entre autres, la « surveillance citoyenne » et annoncé une « répression des fraudes » plus stricte dès 2014. Les « signalements citoyens » sont d'ailleurs passés de 10 en 2010 à plus de 60 en 2013. Le rôle du CARTV et la force de la *LARTV* sont définitivement mieux connus.

Aussi, nous avons conclu une entente avec le Conseil de promotion de l'agroalimentaire du Québec et la Filière biologique du Québec pour encadrer les nouveaux repères « Aliments du Québec – BIO » et « Aliments préparés au Québec – BIO » avec crédibilité.

Dans ce contexte favorable, plusieurs projets ont cheminé résolument vers leur reconnaissance officielle. Les projets *Cidre de glace du Québec* et *Fromage de vache de race Canadienne* ont fait l'objet de consultations publiques. La réflexion sur le projet *Volaille Chantecler de tradition* a continué. Une demande pour le *Vin de glace du Québec* a été déposée au CARTV. Tous ces projets, chargés d'espérance et d'impatience, obligent les entreprises à relever le défi de conjuguer « passion » avec « démarche collective ».

Les attentes sont élevées et les ressources limitées. Malgré tout, les employés du CARTV, les membres du Conseil et des acteurs de l'agroalimentaire québécois se sont mis à l'ouvrage pour préparer le plan stratégique qui guidera le CARTV pour les trois prochaines années. Je les remercie chaleureusement de partager leur expertise, leur vision et leur enthousiasme.

Je suis extrêmement fière du travail accompli en 2013.

La présidente-directrice générale,

Anne-Marie Granger Godbout



Anne-Marie Granger Godbout

© Photo : Éric Labonté, MAPAQ

Description du CARTV

Nature de l'organisme

Le CARTV est mis sur pied par le gouvernement du Québec le 6 novembre 2006, en vue de l'application de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (A.20.03). Cette loi vise à protéger l'authenticité des produits et des désignations qui les mettent en valeur au moyen d'une certification. Celle-ci peut être acquise en regard de l'origine, d'une spécificité ou de caractéristiques particulières liées à la méthode de production.

Le CARTV a juridiction sur les produits agricoles et alimentaires portant une appellation réservée qui sont vendus sur le territoire du Québec.

Devenir un levier de développement pour les entreprises d'ici, reconnu pour sa crédibilité et son leadership.

Une vision partagée par tous les membres du conseil, des comités techniques et du personnel de l'organisme.

MISSION du CARTV en vertu de la Loi

Conformément à l'article 9 de la *Loi*, le CARTV poursuit une mission en quatre volets :

1. CONSEILLER le ministre sur la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants et aviser le ministre, le cas échéant, sur les caractéristiques particulières des produits pouvant être désignés par ces termes

Activités

- Établissement de référentiels;
- Analyse des dossiers d'appellations;
- Accompagnement des groupes demandeurs;
- Tenue de consultations publiques sur les projets;
- Veille.

2. ACCRÉDITER les organismes de certification qui satisfont au référentiel les concernant

Activités

- Audits d'établissement;
- Audits témoin et de vérification;
- Vérification des informations sur les entreprises transmises par les organismes de certification;
- Demandes d'actions correctives;
- Recommandation d'agrément au Ministre d'un organisme de certification accrédité par un organisme d'accréditation relevant d'une autre autorité administrative.

L'accréditation est prise en charge par une unité technique distincte au sein du CARTV : le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ). Elle vise à autoriser des organismes de certification à certifier des produits d'appellation.

Le CARTV, qui agit à titre d'instance d'accréditation au Québec, est appelé à prendre des décisions (octroi, maintien, suspension, annulation, extension, réduction) en matière d'accréditation des certificateurs.

3. SURVEILLER l'utilisation des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés.

Activités

- Inspection des établissements;
- Vérification de sites Web;
- Traitement des demandes de vérification provenant du public et de l'industrie;
- Demandes de modification d'étiquetage;
- Saisie ou retrait de produits.

Les inspecteurs du CARTV sont nommés par le ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ils sont dotés de pouvoirs d'intervention élargis.

4. INFORMER le public et l'industrie

Activités

- Veille médiatique;
- Création et mise à jour du site Web du CARTV;
- Publication de documents de vulgarisation;
- Réponse aux demandes d'information du public et de l'industrie;
- Maintien d'une base de données sur les entreprises détenant une certification pour une appellation.

Le CARTV renseigne le gouvernement du Québec, les organismes non gouvernementaux, l'industrie, les médias et les consommateurs sur les aspects liés aux normes, à l'évaluation de la conformité des organismes de certification, aux exigences relatives à la commercialisation des produits d'appellation et au système de contrôle québécois des appellations.

Structure organisationnelle

Le CARTV est une corporation enregistrée comme autorité publique auprès de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec. Pour remplir son mandat, le CARTV s'appuie sur le travail de plusieurs comités techniques consultatifs :

- le comité d'accréditation des certificateurs (CAC);
- le comité des appellations de spécificité (CAS);
- le comité des appellations territoriales (CAT);
- le comité des normes biologiques (CNB);
- le comité de surveillance (CS);
- le comité *Vin de glace du Québec* (CVGQ).

Le fonctionnement du CARTV est régi par un règlement intérieur. Tous les membres du conseil, des comités techniques et du personnel sont assujettis à un code d'éthique et de déontologie.

Plus de 27 experts s'impliquent dans divers comités techniques.

SAVEZ-VOUS QUE...

Pour obtenir une accréditation les certificateurs doivent respecter la norme internationale ISO/CEI 17065, anciennement guide ISO 65 et les critères d'accréditation définie par le CARTV. Les activités d'accréditation du CAEQ sont menées en conformité avec la norme ISO/CEI 17011.

Réalisations 2013

Étapes d'analyse d'une demande de reconnaissance d'une appellation au CARTV

1. Dépôt par le groupe demandeur
2. Analyse du dossier par le comité technique approprié (CAS, CAT, CVGQ)
3. Visite sur le terrain
4. Échanges et ajustements du cahier des charges
5. Consultation publique
6. Adoption du cahier des charges par le CARTV
7. Adoption d'un plan de contrôle et accréditation des organismes de certification
8. Recommandation au Ministre par le CARTV
9. Décret de réservation



Contrôle de l'appellation
Surveillance de l'utilisation
Suivi des activités des certificateurs

Reconnaissance et maintien des appellations réservées

À la recherche de produits d'exception

En 2013, le CARTV s'est adressé à différents groupements et organisations du secteur agroalimentaire pour leur présenter les avantages du système québécois de reconnaissance des appellations réservées dans le cadre de démarches de distinction de produits.

Le CARTV a tenu une dizaine de rencontres exploratoires à travers le Québec. Celles-ci ont suscité des échanges enrichissants sur les potentialités d'appellations ou de termes valorisants pour plusieurs produits dont :

- le sirop d'érable ;
- les produits sans OGM ;
- le homard ;
- le bœuf différencié ;
- le bleuet sauvage.

Une réflexion sur la valorisation de l'ensemble des vins produits au Québec a également été amorcée avec divers intervenants du secteur vitivinicole québécois.

Des projets en gestation

Le CARTV a observé le travail effectué dans le cadre du projet IGP — *Maïs sucré de Neuville*, projet qui a d'ailleurs été déposé en février 2014. Deux autres initiatives ciblant les fromages fermiers et les poissons fumés traditionnellement cheminent en vue du dépôt de demandes de reconnaissance.



NOS APPELLATIONS

- Appellations territoriales (AO, IGP)
- Appellations de spécificité (AS, AST)
- Mode de production (BIO)

IGP — Cidre de glace du Québec

Un produit né au Québec



Au début de mai 2013, l'Association des Cidriculteurs artisans du Québec (CAQ) a déposé une version amendée du cahier des charges pour l'appellation IGP — *Cidre de glace du Québec*, au CARTV.

Un mois plus tard, le CARTV soumettait ce cahier à une consultation publique de 45 jours. À l'issue de cet exercice, le CARTV a transmis au groupe demandeur les commentaires reçus pour qu'il lui soumette des éléments de réponse. En novembre, le CAT a analysé ces commentaires ainsi que les réponses reçues des CAQ. Il a formulé un avis positif au conseil relativement à

la recommandation qui devrait être faite au ministre en regard de la réservation de l'appellation demandée et du cahier des charges finalisé.

Toutefois, deux autres étapes devront être franchies avant la recommandation officielle au Ministre, soit le dépôt des plans de contrôle et l'accréditation des organismes intéressés à certifier ce produit.

Le cidre de glace du Québec tire son origine, sa spécificité ainsi que sa réputation du terroir québécois. Ce produit est le fruit de la combinaison de trois facteurs : les caractéristiques liées à l'histoire de la pomiculture au Québec, le développement cidricole subséquent et l'utilisation du froid naturel pour concentrer les sucres contenus dans la pomme entière et dans le jus.

L'utilisation du procédé de concentration des sucres par l'action du froid naturel est une innovation. Les premiers producteurs-transformateurs de cidre de glace ont su maîtriser et adapter ce procédé aux caractères propres des conditions du Québec, dans une recherche constante d'excellence.

On compte une cinquantaine de producteurs de cidre de glace actifs sur le territoire québécois. Les seules ventes à la SAQ pour ce produit s'établissaient à 5,6 millions de \$ en 2013.

IGP — Agneau de Charlevoix

Un agneau typique de sa région d'origine



Au cours de l'année 2013, le MAPAQ a dressé un état de situation du dossier IGP — *Agneau de Charlevoix*. Trois producteurs et une meunerie font partie de cette filière. En 2013, ces agneaux ont été mis en marché dans la région de Charlevoix exclusivement.

L'agneau de Charlevoix est un agneau né et élevé dans la région de Charlevoix. Sa production est saisonnière, les naissances s'effectuant selon les rythmes naturels des brebis. Il est élevé en bergerie de sa naissance jusqu'à la fin de son engraissement. Son alimentation de base est constituée de céréales produites localement comme l'orge et l'avoine ainsi que de fourrages produits majoritairement par les éleveurs eux-mêmes.

Ces choix de production adaptés à la région donnent un agneau léger à saveur délicate. Sa viande est rosée à rouge pâle, tendre et faible en gras.

AS — Fromage de vache de race Canadienne

Un processus
mené rondement

AS



L'équipe de vérification nommée par le CAS a procédé à des visites sur le terrain de novembre 2012 à janvier 2013. Rappelons que le dossier de demande de reconnaissance de l'appellation *AS — Fromage de vache de race Canadienne* avait été déposé en juin 2012.

L'évaluation a donné lieu au dépôt d'une version amendée du cahier des charges en mai 2013. Une consultation publique de 45 jours s'est tenue au cours de l'automne 2013.

Début 2014, l'association de mise en valeur de la race bovine Canadienne a déposé une version modifiée de celui-ci qui a été acceptée par le CAS. Il reste maintenant à compléter le plan de contrôle et à accréditer des certificateurs intéressés.

Cette appellation est demandée pour un ensemble de fromages dont les caractéristiques particulières résident dans les spécificités du lait de vache de race Canadienne. Ces spécificités sont conservées grâce à des étapes d'élaboration contrôlées.

Ces fromages de lait entier ont une apparence et une texture distinctives. Le lait de vache Canadienne est reconnu pour avoir un niveau élevé de gras et de protéines. Ces caractéristiques combinées à une teneur intéressante en caséine sont particulièrement recherchées lors de la fabrication de fromages.

Cette race est descendante des races bovines normandes et bretonnes dont certains spécimens furent importés en Nouvelle-France entre 1608 et 1670.

À ce jour, 4 producteurs laitiers et 2 fromageries sont impliqués dans cette démarche de valorisation.

AST — Volaille Chantecler de tradition

Une volaille de chez nous qui a besoin
d'un coup de pouce

AST



Au début de 2013, une étude menée par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) visait à tester différentes utilisations de la volaille Chantecler, à caractériser le produit et à confirmer son potentiel de commercialisation auprès des chefs, des cuisiniers et des restaurateurs appelés à constituer la clientèle cible pour ce produit.

Une étape cruciale de ce projet devra être franchie en 2014. Les producteurs identifiés au dépôt de la demande en juillet 2011, tous membres de la Fédération des producteurs des races patrimoniales du Québec (FPRPQ) devront confirmer leur intérêt pour cette production. Il faudra également aller vérifier si les exigences contenues dans le cahier des charges proposé sont applicables à la réalité sur le terrain.

La volaille Chantecler a été développée au début du XX^e siècle par le frère Wilfrid Châtelain de l'abbaye cistercienne de la Trappe d'Oka. Elle a été élevée, autant pour sa chair que pour ses œufs. Cette volaille blanche à petite crête a été très populaire au Québec jusqu'aux années 60. Par la suite, elle a presque disparu de nos poulaillers pour refaire surface à la suite d'un plan de maintien et de développement soutenu par le MAPAQ et mis en œuvre par la FPRPQ.

Le cahier des charges présenté souhaite reproduire le plus fidèlement possible la méthode de production développée par les pères trappistes avec un élevage en semi-liberté, une durée d'élevage plus longue et une finition au lait. Ces caractéristiques assurent à la volaille Chantecler son goût et sa texture spécifiques.

Il s'agit de l'une des trois races reconnues « patrimoniales » au Québec avec la vache de race Canadienne et le cheval Canadien. Leur préservation s'inscrit dans un effort pour maintenir la biodiversité chez les animaux d'élevage.

IGP — Vin de glace du Québec

Un produit renommé
aux enjeux complexes

IGP



Le 30 octobre 2013, l'Association des vignerons du Québec (AVQ) a déposé au CARTV une demande de reconnaissance de l'IGP — *Vin de glace du Québec*. Un comité technique spécialement formé à cette occasion a procédé à l'évaluation préliminaire de ce dossier avec l'aide d'experts du domaine vitivinicole. En décembre, une équipe de vérification a visité quelques vignobles pour mieux connaître les pratiques québécoises de production de ce vin si particulier. Les commentaires de l'équipe de vérification ont été transmis à l'AVQ en début d'année 2014.

Le 12 février 2014, un règlement du gouvernement canadien établissait que tous les produits canadiens qui utilisent cette dénomination devront être conçus à partir de raisins ayant gelé naturellement sur la vigne. Une autorité provinciale devra veiller au respect de cette norme. L'appellation réservée dans le cadre de la *LARTV* devra être cohérente avec la norme canadienne pour permettre sa reconnaissance au niveau international.

Les vins de glace du Québec sont souvent primés et certains ont acquis une réputation enviable sur la scène internationale.

Et pour cause... Leur spécificité repose principalement sur les cépages utilisés, dont le Vidal, qui sont pleinement révélés par le climat hivernal exceptionnel dont bénéficie la province. Les aléas climatiques tels que le vent, le froid et la neige permettent avec plusieurs alternances gel-dégel de concentrer les sucres par déshydratation du fruit et de faire évoluer les saveurs du raisin par un phénomène appelé « passerillage ».

Actuellement, une trentaine de producteurs québécois produisent ce vin en blanc ou en rouge.

Une expérience positive

Le comité mixte
« Vin de glace »

Dans le dossier *IGP — Vin de glace du Québec*, le CARTV a tenté une expérience qui s'est avérée concluante. En novembre dernier, des membres du CAT et du CAS ainsi que des experts du secteur des vins (vitiviniculture, œnologie, commercialisation des vins, etc.) ont été conviés à prendre connaissance de la demande de reconnaissance déposée par l'Association des vignerons du Québec (AVQ). Un représentant de l'AVQ est également venu répondre aux questions des membres de ce comité mixte.

Les membres des deux comités techniques ont pu échanger entre eux profitant de leur expérience respective et l'expertise des autres participants. Ils ont acquis une meilleure compréhension des enjeux sous-tendant cette demande d'appellation. De plus, il ne fait aucun doute que l'échange avec le requérant a permis d'amender le cahier des charges plus rapidement.

Inspiré de cette expérience, le *Règlement intérieur* du CARTV a été modifié en 2014 pour permettre la formation de comités « sur mesure » chargés de recevoir, analyser et suivre un projet d'appellation ou de terme valorisant.



Mode de production biologique

Une appellation qui a de la valeur aux yeux des consommateurs



Début 2013, des mises à jour ont été apportées aux Parties 1, 2a, 4 et 5 du *Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec*. D'autre part, une révision complète des Parties 1 et 5 de ce référentiel a été initiée au cours de l'été. Le but de cette opération est de compléter le processus d'harmonisation des exigences québécoises et canadiennes. Le CNB sera appelé à se prononcer sur les changements à apporter en 2014.

Au niveau fédéral, la révision quinquennale de la norme biologique du Canada a débuté au cours de l'été 2013. Des comités de travail se sont réunis à quelques reprises et une première ronde de vote s'est tenue à Gatineau en décembre. Le processus de révision devrait se terminer par la publication d'une nouvelle norme nationale en 2015. Le CARTV suit ce processus avec intérêt.

L'appellation biologique a été réservée le 1^{er} février 2000. Ce fut la première et longtemps la seule appellation réservée au Québec sur laquelle l'expertise du CARTV s'est bâtie.

Fin 2013, près de 1350 producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs et détaillants détenaient un certificat de conformité biologique, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Le CARTV est chargé de surveiller l'utilisation de cette appellation réservée pour tous les produits biologiques vendus au Québec qu'ils soient québécois ou en provenance de l'extérieur du Québec.

Surveillance

Une présence partout au Québec

En 2013, l'équipe d'inspection du CARTV a effectué plus de 460 visites d'inspection, principalement non annoncées, dans des établissements vendant des produits biologiques et dans plusieurs marchés publics partout au Québec. Une attention particulière a été portée aux entreprises qui avaient abandonné leur certificat au cours des trois années précédentes. L'équipe a également analysé de nombreux sites Web.

Plus de 158 dossiers de non-conformité ont été ouverts. L'utilisation de l'appellation biologique pour identifier des produits non certifiés et les erreurs d'étiquetage de produits dûment certifiés ont constitué la majorité des non-conformités observées. Le service a également terminé le traitement de 126 dossiers ouverts en 2012. Ces contrevenants ont régularisé leur situation et leur étiquetage a été corrigé.

Activités du service de surveillance

Visites	
248	Détaillants, distributeurs et importateurs
212	Kiosques à la ferme ou dans un marché public
Dossiers de non-conformités ouverts en 2013	
85	Erreurs d'étiquetage (produits importés principalement)
60	Produits non certifiés
9	Produits de santé naturelle
4	Dossiers faisant l'objet d'une enquête plus poussée
Appellations visées	
157	Mode de production biologique
1	IGP — Agneau de Charlevoix

Plus de 5800 kilomètres parcourus dans le cadre du programme de surveillance au Québec en 2013

Accréditation

Des activités scrutées à la loupe

Au 31 décembre 2013, sept organismes de certification étaient accrédités par le CARTV pour certifier des produits portant une appellation réservée au Québec.

- Bureau de normalisation du Québec;
- Ecocert Canada;
- Letis;
- OCIA International;
- Organisme de Certification Québec-Vrai;
- Pro-Cert Organic Systems Ltd.;
- Quality Assurance International.

Six d'entre eux administrent un programme de certification de produits biologiques alors qu'un autre assure la certification de l'appellation IGP — Agneau de Charlevoix.

À titre de mandataire de l'ACIA, dans le cadre du Régime Bio Canada, le CAEQ vérifie également la conformité des activités de six autres organismes certifiant des produits biologiques pouvant être vendus au Québec.

En 2013, le CAEQ a réalisé huit audits qui ont permis d'émettre des recommandations à trois instances d'accréditation soit le CARTV, l'ACIA et l'Union européenne.

Le CAEQ assure un suivi serré des activités régulières des organismes de certification sous son contrôle en :

- réalisant plusieurs audits dans leur établissement durant leur cycle d'accréditation ;
- accompagnant leurs inspecteurs sur le terrain afin de vérifier leur méthode de travail ;
- questionnant leurs entreprises certifiées sur la réalisation d'une inspection et des étapes connexes ;
- exigeant une action corrective pour chaque non-conformité décelée ;
- enquêtant sur les plaintes reçues à leurs égards ;
- exigeant la soumission d'un rapport annuel sur la certification et la transmission de documents tout au long de l'année.

Les écarts aux critères d'accréditation qui ne sont pas corrigés dans le délai imparti par le CAEQ peuvent mener à des sanctions administratives allant jusqu'au retrait de l'accréditation de l'organisme.

Mentionnons que le CAEQ exerce ses activités d'accréditation selon la norme ISO/CEI 17011, ce qui lui permet d'offrir des services d'accréditation aux organismes certifiant des produits selon la norme ISO/CEI 17065.

Pour de plus amples informations sur le mandat et les activités du CAEQ, veuillez consulter son rapport annuel ou le site Web du CAEQ.



Relations publiques et médias

Des occasions pour mieux faire connaître le CARTV



De gauche à droite : Marie Beaudry, directrice générale d'Aliments du Québec, Martin Lemoine, président de la Filière biologique du Québec, Chantal Fontaine, porte-parole d'Aliments du Québec, François Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale du CARTV, Florent Gravel, président d'Aliments du Québec.

Le CARTV a participé à plusieurs salons, colloques et symposiums en 2013 dans le but de faire connaître l'organisme et sa mission à différents publics. Mentionnons sa présence à l'*Expo Manger Santé et Vivre Vert* de Montréal et de Québec, au *Forum de la Communauté métropolitaine de Montréal sur la valorisation de la zone agricole*, au *Festin d'idées pour une alimentation durable* ainsi qu'au *Forum Agriculture et OGM*.

Prendre la parole

En 2013, le CARTV a été appelé à intervenir dans l'espace médiatique sur des dossiers touchant l'appellation biologique, la surveillance des marchés, les projets d'appellations déposés auprès de l'organisme et sur de nombreuses autres thématiques touchant les produits de niche.

Notons que le CARTV a été mentionné à quelques occasions à la radio et à la télé, entre autres dans le cadre des émissions *Bien dans son assiette* et *La Semaine verte* de Radio-Canada. Des publications comme *La Terre de chez nous*, *Le Soleil*, *La Presse*, *l'Actualité Alimentaire*, *Métro* ainsi que plusieurs hebdomadaires régionaux ont également traité de questions touchant les activités de l'organisme. Ses projets ont également attiré l'attention de certains blogueurs spécialisés et d'utilisateurs des médias sociaux.

Information au public et à l'industrie

Le CARTV déploie divers moyens afin de mener à bien sa mission d'information auprès de clientèles ciblées, pour faire connaître la *Loi* et le système québécois d'appellations.

Publications

En 2013, le CARTV a publié deux bulletins d'information destinés aux membres de son conseil et des comités techniques, une infolettre destinée à toutes les entreprises détenant une certification biologique au Québec et deux communiqués de presse.

Il a publié aussi deux documents destinés à supporter ses activités, dont un dépliant destiné aux consommateurs qui explique ses activités de surveillance et d'accréditation. Il a actualisé et réédité le dépliant remis aux entreprises qui explique la *Loi* et les activités de surveillance qui en découlent. Il a également publié un document statistique pour l'année 2012 pour le secteur biologique québécois et un guide de dépôt de demande pour les termes valorisants.



Sites Web

De par sa mission, l'organisme maintient un site Web complet comptant plus de 700 pages. Il permet de répondre aux questions de l'industrie et des consommateurs sur le système de gestion des appellations mis en place au Québec depuis près de 15 ans. Il est régulièrement mis à jour. Plus de 26 000 internautes l'ont visité en 2013.

Le CAEQ possède également un site Web avec sa propre image graphique visant principalement les personnes et les organisations intéressées par la certification de produits ou de services.



Système d'information

Des outils clés pour mener nos actions

Le CAAQ, prédécesseur du CARTV, avait déployé en 2006 le SIPAB. Il s'agit d'une base de données colligeant les informations sur toutes les entreprises détenant un certificat de conformité biologique et répertorient leurs produits. La création de cet outil avait pour but de faciliter le travail des services de la surveillance et de l'accréditation de l'organisme tout en assurant à tous les publics un accès à des informations fiables et à jour.

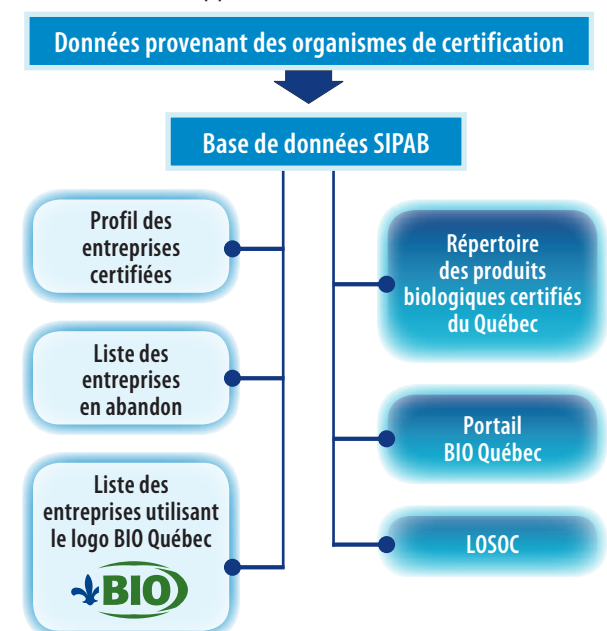
Grâce à l'aide financière du MAPAQ, le CARTV a développé trois sites utilisant des informations en provenance de cette base de données.

Il s'agit du *Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec*, du *LOSOC* et du *Portail Bio Québec*. Ils permettent de diffuser une masse d'information remise constamment à jour, et sous une forme accessible à tous sur le Web.

Les dernières modifications apportées en 2013 ont permis une amélioration de la structure de la base de données et l'ajout des superficies cultivées par type de culture, une demande du milieu depuis plusieurs années. Parallèlement, la programmation des trois sites liés au SIPAB a été revue pour tenir compte de ces modifications.

Ces outils n'ont pas d'équivalent au Canada et sont considérés comme précieux par le secteur.

Schéma SIPAB et applications satellites



Les actions du CARTV en 2014 s’inspireront fortement des orientations qui se dégagent de son plan stratégique 2014-2017.

SUSCITER et **SOUTENIR** la reconnaissance d’appellations réservées et de termes valorisants.

- Intensifier le démarchage, notamment par l’établissement d’un réseau de partenaires et d’agents multiplicateurs pour la promotion et l’identification d’opportunités d’appellations réservées ou de termes valorisants ;
- Faciliter le processus de cheminement des projets, notamment par la révision de la structure.

RENFORCER les fonctions de contrôle et de surveillance du CARTV.

- Accentuer les activités de surveillance notamment, en créant un réseau de surveillants, en favorisant la participation citoyenne et en réalisant une stratégie d’autofinancement du mandat de contrôle ;
- Développer des incitatifs au respect de la *LARTV* notamment, en formant les intervenants du commerce et en publicisant les exemples de conformité ou de contravention à la *Loi*.

AMÉLIORER le rayonnement et l’impact du CARTV auprès du public, de l’industrie et du milieu

- Renforcer les activités de communication du CARTV notamment, en développant des partenariats ciblés ;
- Diversifier l’offre de services en accréditation ;
- Optimiser l’utilisation des ressources du CARTV en révisant notamment l’organisation du travail.



2014-2017

Conseil et comités techniques

Des professionnels impliqués avec nous

Le conseil, composé de neuf personnes représentant tous les maillons du secteur agroalimentaire québécois, s'est réuni à quatre reprises au cours de 2013.

Vingt-sept personnes ont également participé aux travaux de cinq comités consultatifs formés pour appuyer le CARTV dans son travail en partageant leur expertise et leur expérience respectives.

Ces comités se réunissent selon les besoins. En 2013, 19 réunions et 3 votes électroniques se sont tenus pour traiter différents dossiers.

Réunions du conseil et des comités techniques

	Réunions physiques	Réunions téléphoniques	Vote électronique
Conseil	3		1
CAC	2	4	2
CAS		1	
CAT		3	
CNB		4	
CS	1		
CVGQ	1		

Voir la liste des sigles à la page 2.

Ressources humaines

Un nombre stable d'employés

Au 31 décembre 2013, sept employés occupaient les postes réguliers de l'organisme, dont un cadre supérieur, un cadre intermédiaire, quatre professionnels et une technicienne. Une professionnelle, employée contractuelle, complétait l'équipe au service de l'accréditation.

De ce nombre, cinq étaient des néo-Québécois et six étaient des femmes.

Le CARTV souscrit entièrement aux orientations gouvernementales en matière d'égalité homme femme et de diversité culturelle de l'État québécois.

AU REVOIR ET MERCI !

Le CARTV tient particulièrement à souligner le dévouement et le travail de madame Martine Thériault, de monsieur Pierre-Paul Roy et de madame Judith Mogouong qui ont quitté le CARTV en 2013.

Monsieur Jean-Paul Lussiaà-Berdou a pris une retraite bien méritée en 2013. Le CARTV le remercie pour sa participation aux activités du CARTV depuis plusieurs années. Son expertise était grandement appréciée. Notons également le départ de monsieur Mario Martel, membre du CAS.

Changements organisationnels

Dans un souci d'optimisation des ressources humaines, madame Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale a procédé à quelques remaniements organisationnels.

En mai, monsieur Vincent Vilela a été nommé directeur du CAEQ. Le poste de chef des services administratifs a été aboli. Un poste d'adjointe à l'administration a été créé et pourvu dès la fin juin. Des démarches ont également été entreprises pour externaliser la tenue des livres comptables pour l'exercice 2014.

Ressources financières

Les revenus du CARTV se sont chiffrés à 810 013 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

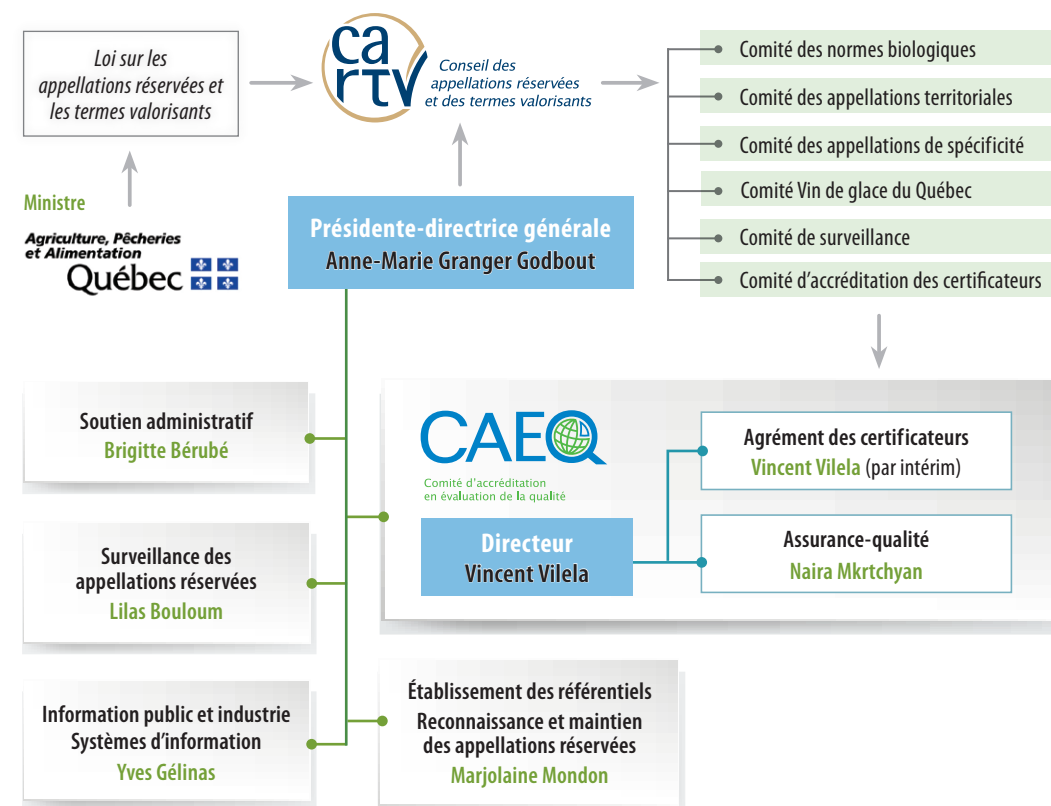
Les revenus du CARTV pour l'année étaient constitués d'une part d'une subvention de fonctionnement au montant de 500 000 \$ provenant du MAPAQ et d'autre part de revenus constitués des sommes perçues auprès des organismes de certification accrédités par le CARTV. Ces droits, redevances et rétributions perçus auprès des certificateurs étaient de 298 418 \$ en 2013, un montant en baisse de 17,6 % par rapport à 2012.

Les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à 749 984 \$ principalement versés en salaires.

L'organisme a dégagé un surplus de 60 029 \$ en 2013 grâce à une gestion serrée de ses dépenses et de ses projets.

Pour en savoir plus, consultez nos états financiers 2013. Ils sont disponibles sur notre site Web dans la section Documentation/Rapports annuels.

Organigramme fonctionnel au 31 décembre 2013



Application des politiques internes et des lois

L'éthique et la déontologie

Dès qu'il a été institué, le CARTV a adopté un *Code d'éthique et de déontologie* qui décrit notamment les obligations d'impartialité et d'objectivité prévues dans la *LARTV* pour les membres du conseil. Un code de même type existe pour les membres des comités techniques et le personnel de l'organisme. La présidente-directrice générale agit comme responsable en ce domaine.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la présidente-directrice générale est d'office la personne responsable de ce volet d'activité. Elle a délégué cette responsabilité au coordonnateur des relations avec le public et l'industrie. Aucune demande d'accès à l'information n'a été reçue en 2013.

La Loi sur le développement durable

Le CARTV adhère à la stratégie gouvernementale québécoise de développement durable qui vise à protéger et à exploiter intelligemment l'environnement aujourd'hui et demain, car les valeurs véhiculées par cette politique sont au cœur même de notre mission.

Dans le cadre de son plan d'action 2008-2013, le CARTV a revu certaines de ses pratiques d'achat. Il a cessé d'utiliser l'eau refroidie et distribuée en bouteille. Il a réfléchi sur sa politique de transport afin de favoriser les transports collectifs et a sélectionné un hébergeur « vert » pour ses sites Web. Il a également continué à encourager le recyclage de ses déchets et du papier en particulier.

Un nouveau plan a été développé pour la période 2013-2015, misant principalement sur la consommation responsable, l'efficacité économique, le développement du territoire et la sauvegarde du patrimoine collectif de tous les Québécois.

Agenda 21

Certaines actions du plan de développement durable du CARTV 2013-2015 répondent également à l'objectif 1 de la Partie 1 de l'Agenda 21C proposé par le gouvernement du Québec en 2012, soit « Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire ». La préservation et la mise en valeur de ces produits agroalimentaires typiquement québécois au sens large (apports des premières nations, des francophones, des anglophones et plus récemment des autres communautés culturelles) ainsi que de certains savoir-faire utilisés pour leur production constituent un aspect de la culture québécoise qui ne peut être passé sous silence vu l'importance qu'a eu le secteur agroalimentaire dans l'histoire du Québec.



MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS TECHNIQUES

au 31 décembre 2013

Le conseil¹

Anne-Marie Granger Godbout,
présidente-directrice générale
et secrétaire ;
Jean Joly, représentant des producteurs
de produits contenant de l'alcool ;
Kasey Moctezuma, représentante
des organismes de certification ;
Christine Jean, représentante
des transformateurs ;
Michel Bonenfant, représentant
des distributeurs ;
Lucie Gionet, représentante
des producteurs ;
Pierre-Alexandre Blouin,
représentant des détaillants ;
Hélène Doddridge, représentante
du gouvernement du Québec.

Le comité d'accréditation des certificateurs

Danielle Brault ;
Rachel Agricole ;
Julie Fréchette ;
Stéphane Gagnon ;
Benoît Prémont ;
Joël Rabesa ;
Christine Jean, déléguée du conseil ;
Vincent Vilela, secrétaire.

Le comité des normes biologiques

Nicolas Turgeon ;
Andréanne Bilodeau ;
Joël Boutin ;
Danielle Brault ;
Jean Duval ;
Serge Lefebvre ;
Lucie Gionet, déléguée du conseil ;
Marjolaine Mondon, secrétaire.

Le comité de surveillance

Marc Charbonneau ;
Daniel Dubé ;
Serge Nault ;
Sébastien St-Hilaire ;
Pierre-Alexandre Blouin, délégué du conseil ;
Lilas Bouloum, secrétaire.

Le comité des appellations territoriales

Paul Caccia ;
Sylvain Arbour ;
Elizabeth Barham ;
Baudouin Niogret ;
Colombe St-Pierre ;
Christian Vinet ;
Hélène Doddridge, déléguée du conseil ;
Marjolaine Mondon, secrétaire.

Le comité des appellations de spécificité

Lucie Gionet ;
Alexandre Anctil ;
Denise Cornellier ;
Rose-Hélène Coulombe ;
Jean-Pierre Lemasson ;
Amy Trubek ;
Jean Joly, délégué du conseil ;
Marjolaine Mondon, secrétaire.

Le comité Vin de glace du Québec

Alexandre Anctil ;
Sylvain Arbour ;
Rose-Hélène Coulombe ;
Jean-Pierre Lemasson ;
Baudouin Niogret ;
Colombe St-Pierre ;
Christian Vinet ;
Hélène Doddridge, déléguée du conseil ;
Marjolaine Mondon, secrétaire.

1. Le siège de représentant des consommateurs
était vacant à cette date.

L'ÉQUIPE DU CARTV

au 31 décembre 2013



Anne-Marie Granger Godbout
Présidente-directrice générale



Brigitte Bérubé
Adjointe à l'administration



Lilas Bouloum
Inspectrice
Secrétaire du comité de surveillance



Yves Gélinas
Coordonnateur – relations avec le public
et l'industrie



Naira Mkrtchyan
Agente à l'assurance qualité



Marjolaine Mondon
Coordonnatrice de projets
– appellations réservées et termes valorisants
Secrétaire :

- du comité des appellations territoriales
- du comité des appellations de spécificité
- du comité des normes biologiques
- du comité Vin de glace du Québec



Jeannine Okmeni
Agente d'évaluation de la conformité
Auditrice-chef
(en congé de maternité)



Vincent Vilela
Directeur du CAEQ
Secrétaire du comité d'accréditation des certificateurs
Auditeur-chef

Le Conseil des appellations réservées
et des termes valorisants (CARTV)
a été mis sur pied par le gouvernement
du Québec le 6 novembre 2006,
en vue de l'application de la *Loi sur
les appellations réservées et les termes
valorisants* (A.20.03). Cette loi vise à
protéger l'authenticité de produits
et des désignations qui les mettent
en valeur au moyen d'une certification
acquise en regard de leur origine
ou de leurs caractéristiques particulières
liées à une méthode de production
ou à une spécificité.





*Conseil des
appellations réservées
et des termes valorisants*

Siège social :

670, avenue Godin
Québec [Québec]
Canada G1M 3V8

Centre opérationnel :

4.03 — 201, boul. Crémazie Est
Montréal [Québec]
Canada H2M 1L2
Tél. : 514 864-8999
Télec. : 514 873-2580

info@cartv.gouv.qc.ca
cartv.gouv.qc.ca